

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 3 juin 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 1019**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 juin 2015, en y retirant les articles 12.002 à 12.004, 20.022, 30.004, 30.016, 40.002, 40.004, 40.006, 40.007 et 60.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 1020**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 1021**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 1022**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE15 1023**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter la « Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique » et le « Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique » qui en découle.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1156964002

---

**CE15 1024**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service de la culture pour l'organisation, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, d'un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art pour le parc du « sommet d'Outremont », dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal;
- 2 - d'autoriser une dépense de 58 062,38 \$, taxes incluses, pour les frais de concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art public;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146689003

---

**CE15 1025**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 540 978,57 \$, taxes incluses, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique sur les réseaux 7, 11, 12, 15, 48 et 92 dans le cadre de la Ville intelligente, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Teltech Télécommunications inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 515 217,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1155897006

---

**CE15 1026**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Koncas Recyclage inc., le contrat pour le service de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 35 238,64 \$, taxes incluses, pour une période approximative de 36 mois ou jusqu'à l'épuisement de tonnages indiqués dans sa soumission, avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14219 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus pas soumissionnaires conformes, les contrats pour le service de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants sur les territoires et pour les sommes indiqués à l'égard de leurs noms, pour une période approximative de 36 mois ou jusqu'à l'épuisement de tonnages indiqués dans les soumissions, avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14219 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;

<b>Firme</b>	<b>Territoire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Les Entreprises Environnementales Pierrefonds (LEEP)	Baie d'Urfé Beaconsfield Dollard-des-Ormeaux Dorval Kirkland Pointe-Claire	<b>663 117,38 \$</b>

<b>Firme</b>	<b>Territoire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Multi Recyclage S.D.	Côte-des-Neiges–Notre-Dame- De-Grâce Côte-St-Luc Hampstead LaSalle Verdun	<b>542 440,02 \$</b>

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154730002

---

### **CE15 1027**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation prévue au contrat d'installation et démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 juillet 2015 au 2 juillet 2016, dans le cadre du contrat à Communication J. Poissant enrg. (CE13 0997), majorant ainsi le montant total de 235 583,78 \$ à 353 375,67 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1154472008

---

**CE15 1028**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Solotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat visant l'acquisition de systèmes multimédia pour le Théâtre Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 257 626,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14111 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.005 1156291003

---

**CE15 1029**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire H.A Vaillancourt, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de produits de viandes, volailles, poissons et crustacés aux restaurants du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 51 678,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14357;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1156406001

---

**CE15 1030**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre intervenue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de douze mois, conformément à l'offre de service de cette compagnie en date du 6 mai 2015 et aux documents de l'appel d'offres public 12-11986;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement su SIM, et ce au rythme des services besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1153838007

---

**CE15 1031**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 545 640,38 \$, taxes incluses, pour l'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville - lot 2, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pincor limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 981 043,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5756;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1155965003

---

**CE15 1032**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) pour le déploiement des terminaux au niveau des 19 arrondissements, des services centraux de la Ville et des services de sécurité publique (SIM et SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1155035006

---

**CE15 1033**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 556 620,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordure, de chaussée flexible, de bases et conduits électriques, de feu de circulation, de remplacement de services d'eau, de bornes-fontaines et de chambre de vannes dans le boulevard Gouin, du boulevard Lacordaire à l'avenue Veillot, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 430 620,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255301 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154822021

---

**CE15 1034**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 047 321,84 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des égouts unitaires des côtés nord et sud dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Cyvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 927 321,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154822026

---

**CE15 1035**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 459 339,65 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux et de reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 343 939,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320201;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1154822029

---

**CE15 1036**

Vu la résolution CA15 090098 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville en date du 11 mai 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 933 998 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et de construction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 873 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics S2015-008;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1156355005

---

**CE15 1037**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 829 993,70 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire, la reconstruction de la chaussée, de trottoirs et de mise au norme des puits d'accès de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM), dans la rue Notre-Dame, de la rue Bossuet à la rue De Cadillac, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 656 993,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 285701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1154822028

---



**CE15 1038**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 772 904,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 648 904,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319801;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1154822031

---

**CE15 1039**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 408 144,81 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction des bases et conduits, d'éclairage, de bordures, de mail central, de trottoirs pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du CP, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 297 444,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1154822034

---

**CE15 1040**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 214 575,38 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, du Plateau-Mont-Royal et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 808 975,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258207 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1154822036

---

**CE15 1041**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 6 190 768,24 \$, taxes incluses, pour le réaménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame, entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis, dans la Ville de Montréal-Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 073 768,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 291601 ;

3 - d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le nivellement des puits d'accès et chambres de transformation, pour une somme maximale de 337 575,34 \$, taxes incluses;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1154822037

---

**CE15 1042**

Vu la résolution CA15 14 0203 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 2 juin 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 1 114 650,89 \$, taxes incluses, soit 83,31 % du coût total du contrat, pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-André, entre la rue Gounod et la rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 197 886,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286501 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1154822032

**CE15 1043**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 575 389,25 \$, taxes incluses, pour des travaux d'éclairage, de feux de circulation et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, de l'avenue MacMahon à l'avenue Belmore et des travaux de voirie dans la rue Saint-Jacques, entre l'avenue Madison et l'avenue Clifton ainsi qu'entre l'avenue d'Oxford et l'avenue Girouard, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 393 389,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1154822039

---

**CE15 1044**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 119 070,50 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Marcel-Laurin, entre l'accès à l'autoroute Décarie et la rue Saint-Louis ainsi que dans la rue Saint-Louis, d'un point à l'ouest jusqu'au boulevard Marcel-Laurin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 738 570,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 234701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1154822035

---

**CE15 1045**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 117 945,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et revêtement bitumineux sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 036 345,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311801 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1154822040

---

#### **CE15 1046**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 1 372 985,46 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation des portes d'entrée, des billetteries et de divers travaux à l'aréna Maurice Richard, situé au 2800 Viau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 193 900,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5749;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1151630002

---

#### **CE15 1047**

Il est

RÉSOLU :

1 - de résilier le contrat accordé à Maçonnerie Pro-Conseil par la décision DA136627001 pour la démolition de la cheminée extérieure du Pavillon La Fontaine.

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 666 853,30 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection partielle de la toiture et la démolition de la cheminée extérieure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 595 540,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5768;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1156627002

---

**CE15 1048**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel Productions du Zèbre inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation de la production théâtrale intitulée : *Un cadeau pour Pépo, l'histoire de l'Halloween* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 66 593,16 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 mars 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1153815002

---

**CE15 1049**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 052 517,88 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Marchand Houle & associés inc. et Pasquin St-Jean & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14035 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1151029004

---

**CE15 1050**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 532 138,04 \$, taxes incluses, visant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet du site Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Services intégrés Lemay et associés inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 509 001,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14281 et selon les conditions stipulées au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1155950002

---

#### **CE15 1051**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 44 552,81 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2014 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG14 0649);
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 293 463,00 \$ à 1 338 015,81 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1153592007

---

#### **CE15 1052**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 576 135 \$, taxes incluses, pour tenir compte de frais annuels prévus dans le cadre du contrat d'entretien accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (CG09 0120) et prolonger le contrat pour une année additionnelle;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1143272001

---

**CE15 1053**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux, gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier pour les programmes de travaux d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13877 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale, taxes incluses</b>	<b>Délai maximal</b>	<b>Contrat</b>
Les Consultants S.M. inc	9 701 360,55\$	24 mois	1
Les Services exp inc.	9 818 328,07\$	24 mois	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1155249001

---

**CE15 1054**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SPLIMS, fournisseur exclusif, pour une durée de trois ans, pour la maintenance applicative, les évolutions et les mises à niveau du progiciel Labvantage, pour une somme maximale de 522 437,20 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le Directeur de la direction de l'épuration des eaux usées à signer le contrat et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1153334010

---

**CE15 1055**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'amélioration de la fiabilité des systèmes de contrôle de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 1 738 996,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1156351001

---

**CE15 1056**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Les Services Exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis relativement à l'ingénierie, à l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont, pour une somme maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14135 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1154021004

---

**CE15 1057**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre acte de la résiliation, en date du 25 mars 2015, de la convention de services professionnels relative au Projet de Migration du Biodôme conclue entre la Ville et AZPML Limited, Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., et ce, à l'égard d'AZPML Limited uniquement;
- 2- d'approuver la convention de modification #1 entre la Ville et Kanva Architecture inc. (CM14 1121), Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.;



- 3- d'autoriser le directeur de Espace pour la vie à signer la convention de modification #1 pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1156365001

---

**CE15 1058**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Idée clic inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la conception et le développement d'une application mobile pour Espace pour la vie ainsi que l'exploitation et l'entretien pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 174 876,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13930 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1150149001

---

**CE15 1059**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 558 626,55 \$, taxes incluses, dans le cadre de la reconduction, pour une durée d'un an, de la convention signée en décembre 2010, par laquelle Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite (CE10 1968) ;
- 2 - d'autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des finances pour l'année 2016 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1153720001

---

**CE15 1060**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus durant les années 2015 à 2017, dans le cadre du projet Bonaventure;
- 2 - d'autoriser la prolongation du contrat d'une année et d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Les Consultants SM inc. (CG14 0088), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1151009011

---

**CE15 1061**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver une convention de partenariat entre la Ville et La Presse Ltée, conformément à la loi, pour l'achat d'espaces publicitaires dans ses médias, pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie tel qu'indiqué au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1151673003

---

**CE15 1062**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de contrat de gestion pour l'exploitation du système BIXI sur le territoire de la Ville de Longueuil pour l'année 2015, auquel BIXI Montréal, la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal sont parties prenantes.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1154368005

---

**CE15 1063**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les dix projets de contrats entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal établissant les modalités de versement d'aides financières totalisant la somme de 470 818, 55 \$, à la Ville, dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol, pour des études de caractérisation environnementale et des travaux de réhabilitation environnementale réalisés sur des terrains municipaux;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ces contrats pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1151179003

---

**CE15 1064**

Attendu que dans le cadre du projet Désinfection qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, il a été demandé à Hydro-Québec d'alimenter en haute tension la nouvelle installation électrique qui sera située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, Québec, H1C 1V3 ;

Attendu qu'une Entente d'avant-projet en haute tension a été négociée avec Hydro-Québec aux termes de laquelle la Ville de Montréal s'engagerait notamment à payer toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 9.2 à 9.4 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation ;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la signature de l'Entente d'avant-projet en haute tension intervenue avec Hydro-Québec dans le cadre du projet Désinfection qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, le tout selon les termes et conditions prévus à cette entente ;
- 2 - d'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 9.2 à 9.4 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation advenant un abandon du projet par la Ville de Montréal ;
- 3 - de tenir compte qu'à cet égard, une somme de 485 194,50 \$, taxes incluses, est réservée et sera versée sur simple demande écrite de la part d'Hydro-Québec, attestant de la réalisation de l'une ou l'autre des situations mentionnées à l'article 9.1 de l'Entente d'avant-projet.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1153334011

---

**CE15 1065**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de M. Joseph lasenza, à des fins de revente, un terrain vague d'une superficie de 386,4 mètres carrés, situé entre la 4<sup>e</sup> Avenue et l'Autoroute 25, à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot numéro 1 056 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1141368009

---

**CE15 1066**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 1030-1040 De Bleury S.E.C., aux fins d'assemblage, une partie de ruelle d'une superficie de 191,2 mètres carrés, située en front sur la rue De la Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 875 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1141027006

---

**CE15 1067**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville annule une servitude de nonaccès en sa faveur, publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 268 824, et ce, moyennant le versement à la Ville d'une contrepartie financière au montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1151195003

---

**CE15 1068**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'entente modifiant certaines conditions prévues à l'acte de vente intervenu entre la Ville et 9172-7743 Québec inc. (CM12 0696), devant M<sup>e</sup> Michael Beaudry, notaire, le 31 octobre 2012, sous sa minute numéro 21955 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 535 107, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1151368002

---

**CE15 1069**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser le prolongement de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de six mois, à compter du 31 mai 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, taxes incluses, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de 1995;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1151027005

---

**CE15 1070**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, à des fins de services alimentaires, pour une période additionnelle de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, des emplacements aux installations du complexe sportif Claude-Robillard, de l'aréna Maurice-Richard et de l'aréna Michel-Normandin, moyennant une recette totale de 36 849,15 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1155323002

---

**CE15 1071**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires du 12 726 à 12 766, 51<sup>e</sup> Avenue, consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques afin de régulariser la présence d'une conduite d'égout pluvial installée en 2006, sur une partie des lots 4 275 556 et 4 286 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, identifiée par les parcelles 3 et 4 au plan numéro G-156 Rivière-des-Prairies préparé par Sylvie-Gauthier, arpenteure-géomètre, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes, dossier 20406-1, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1133778005

---

**CE15 1072**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9206-9216 Gouin Est), consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques afin de régulariser la présence d'une conduite d'égout pluvial installée en 2006, sur une partie du lot 4 107 888 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, identifiée par la parcelle 2 au plan numéro G-156 Rivière-des-Prairies préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes, dossier 20406-1, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1133778006

---

**CE15 1073**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9196-9204 Gouin Est), consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques afin de régulariser la présence d'une conduite d'égout pluvial installée en 2006, sur une partie du lot 3 993 712 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, identifiée par la parcelle 1 au plan numéro G-156 Rivière-des-Prairies préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes, dossier 20406-1, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1133778004

---

**CE15 1074**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Société immobilière Campiz Itée, Mme Xiulan Hu, M. Patrick Trahan et Mme Giulietta Cembalo accordent, sans considération financière, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique en faveur de la Ville sur une parcelle de terrain située du côté ouest de l'avenue Milton, entre le croissant Joseph-Ernest-Fournier et la rue des Érables, constituée d'une partie de lots 3 965 141, 3 965 142, 3 965 451, 3 965 452, 3 965 453, 3 965 454, 3 965 455, 3 965 456, 3 965 457, 3 965 458, 3 965 459 et 3 965 460 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine, tel qu'illustré au plan accompagnant la description technique préparée par Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre, le 25 février 2010, sous sa minute 11450, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1144962011

---

**CE15 1075**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 9 975 000 \$, plus les taxes applicables, à Tennis Canada - Stade Jarry, et ce, du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2021;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un transfert récurrent de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vers le Service de la diversité sociale et des sports d'un montant de 420 100 \$, à compter de 2016 et d'ajuster les bases budgétaires en conséquence;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports au montant de 44 100 \$ à compter de 2016, de façon récurrente;

5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1154265002

---

**CE15 1076**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc. », la tenue du Défilé de la Fête nationale le 24 juin 2015;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour le défilé de la Fête nationale, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien technique estimé à 150 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015 et un soutien financier de 105 000 \$ pour les festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2015 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités du versement de ces soutiens technique et financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 20 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1154754001

---

**CE15 1077**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde en 2015 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1150679006

---



**CE15 1078**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 931 \$, soit un montant de 5 021 \$ à Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Bonjour amical » et un montant de 4 910 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heure des devoirs », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur le gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville-MTESS (2013-2016) - Ville de Pointe-Claire;
- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1145066006

---

**CE15 1079**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville en vue d'effectuer la Phase 2 de l'étude de faisabilité visant la requalification du site de l'ancien hôpital général de Montréal (138, rue Saint-Pierre), immeuble patrimonial classé et faisant partie du site patrimonial déclaré de Montréal, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2015-2016;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1150525001

---

**CE15 1080**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, pour la réalisation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) du Sud-Ouest, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;

- 2 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 306 600 \$, soit 268 000 \$ en 2016 et 38 600 \$ en 2017, à Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul pour la réalisation dudit projet;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'autoriser le virement d'une somme de 110 000 \$, en 2015, au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour la réalisation dudit projet;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1145917004

---

### CE15 1081

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité - Ville-MTESS (2013 - 2016) :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Les YMCA du Québec	« Programme Alternative Suspension »	25 000 \$
Cybercap	« Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »	50 000 \$
Fondation Acrovive	« AcroAdo - s'accrocher à son Parkour ! Édition 2015 »	25 000 \$
École de percussions du Québec	« Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! »	25 000 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	« Vert en ville »	25 000 \$
Réseau Réussite Montréal	« Espace Ados »	50 000 \$

- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1156368002

---

### CE15 1082

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour les années 2015 et 2016, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, mieux connu sous le nom de Tourisme Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1155175001

---

#### **CE15 1083**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 440 000 \$ à AlterGo sur quatre ans, soit 360 000 \$, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) », la formation des intervenants participant à ce programme et la préparation des chèques aux organisations admissibles audit programme, pour une somme maximale de 208 000 \$, taxes incluses, sur quatre ans, soit une somme maximale de 52 000 \$, taxes incluses, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, conformément à son entente de gestion et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1151643001

---

#### **CE15 1084**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2015, pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2013 - 2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1151643002

---

#### **CE15 1085**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2015 conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2013 - 2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1153220002

---

#### **CE15 1086**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais, de 90 000 \$ à la Société du Château Dufresne dont 45 000 \$ a déjà été versé (CE15 0340), et de 150 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) afin de poursuivre, pour une quatrième année, le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1154248003

---

**CE15 1087**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 74 289 \$ à la Société des arts libres et actuels afin de procéder à l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1156344002

**CE15 1088**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 120 000 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Montant
Services horticoles, Les Poussettes urbaines	Un coup de pouce « vert » l'intégration - 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 30 novembre 2015	40 000 \$
TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire	Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ - 4 mai 2015 au 30 mars 2016	30 000 \$
Rue Action Prévention jeunesse	Jeux de la rue inter arrondissements - 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015	50 000 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 460 000 \$, aux deux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Montant
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques - 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016	300 000 \$
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève - 20 avril 2015 au 23 septembre 2015	100 000 \$
Ali et les Princes de la rue	Leadership des Princes de la rue - 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016	60 000 \$

- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1154251002

**CE15 1089**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, comprenant le versement d'une somme de 361 000 \$ à la Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal, faisant aussi affaire sous CDC Centre-Sud, soit 278 340 \$ en 2015, 58 660 \$ en 2016 et 24 600 \$ en 2017 et le virement de 55 000 \$ au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Ville-Marie pour la réalisation du projet « Quartier nourricier » dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Sainte-Marie, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le virement de fonds de 55 000 \$ en 2015 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Ville-Marie;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1145917003

---

**CE15 1090**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser à la demande de l'organisme « Fierté Montréal » la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 10 au 16 août 2015 ;
  - Spectacles et animations à la Place Émilie-Gamelin, du 11 août au 16 août 2015;
  - Avenue des partenaires sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Amherst, du 12 au 16 août 2015, de 8 h à 23 h;
  - La journée communautaire sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Papineau, le 15 août 2015, de 11 h à 17 h;
  - La course de la Fierté au Parc du Mont Royal, le 15 août 2015, de 9 h à 12 h;
  - Défilé de la Fierté sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, le 16 août 2015, de 13 h et 16 h;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des célébrations de Fierté Montréal, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal » établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien technique et financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1154754002

---

**CE15 1091**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Mondial des Jeux pour l'organisation de l'édition 2015 du *Electronic Sports World Cup (ESWC)* dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1156334003

---

**CE15 1092**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à la Corporation Skyng Montréal, à la suite de l'appel de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1156352004

---

**CE15 1093**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$, à Équitas - Centre international d'éducation aux droits humains pour le projet « Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination : éducation auprès des enfants et des jeunes de la Ville de Montréal », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville - MIDI 2014 - 2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

de recommander conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 310 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville - MIDI 2014 - 2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports :

Organisme	Projet et période	Montant
Office municipal d'habitation de Montréal	de « Habiter la mixité », 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016	160 000 \$
Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.	« Projet intégration », 1 <sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016	150 000 \$

- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1154251004

---

#### CE15 1094

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016, pour la réalisation du Forum mondial sur l'économie sociale - GSEF2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1155008004

---

#### CE15 1095

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 148 481 \$ à 9292624 Canada Association pour l'implantation de l'accélérateur d'entreprises InnoCitéMTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;



3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1156334005

---

**CE15 1096**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention de partenariat entre l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, mieux connu sous le nom de Tourisme Montréal et la Ville relativement au projet pilote « Passeport Montréal » ;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance no 5 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier permettant l'accès aux institutions d'Espace pour la vie aux détenteurs du Passeport Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1151673004

---

**CE15 1097**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à modifier le règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) » (CM15 0193) pour réduire le montant de l'emprunt à 15 580 000 \$, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150541022

---

**CE15 1098**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un engagement de confidentialité et de non-divulgence de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet de prolongement du métro de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1155329001

---

**CE15 1099**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au coût de 1 953 593,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC), un montant de 1 091 014,76 \$, taxes incluses, nécessaire à la réalisation de ce projet;
- 3- d'autoriser, dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle, un montant de 480 280,85 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser les virements budgétaires requis lors de l'octroi des contrats relatifs au projet.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156291001

---

**CE15 1100**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

que la Ville de Montréal :

- 1 - s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2014-2018) qui s'appliquent à elle ;
- 2 - s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 3 - approuve la programmation de l'agglomération pour 2014 et 2015 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 4 - s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- 5 - s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1151158006

---

**CE15 1101**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

que la Ville de Montréal :

- 1 - s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2014-2018) qui s'appliquent à elle ;
- 2 - s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 3 - approuve la programmation de la Ville pour 2014 et 2015 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 4 - s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- 5 - s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1151158005

---

**CE15 1102**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, relativement à la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Ouest, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1150541028

---

**CE15 1103**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1150615001

---

**CE15 1104**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle, relativement à l'exécution de certains travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1150615002

---

**CE15 1105**

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense estimée à 1 767,89 \$ relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 16 au 19 juin 2015, à Sarnia en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de vice-président au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1154302001

---

**CE15 1106**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 3 661,65 \$ relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 5 au 11 juin 2015, à Milan en Italie, afin de participer au Congrès international de l'UITP (*International Association of Public Transport*);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1150974001

---

**CE15 1107**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le renouvellement du mandat de Monsieur Kunze Li, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second terme de 3 ans, se terminant en juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1155179003

---

**CE15 1108**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de nommer au Conseil des Montréalaises :

- Mme Aurélie Lebrun, en remplacement de Mme Kim O'Bomsawin, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en juin 2018;
- Mme Marianne Carle-Marsan et Mme Cathy Wong, à titre de membres, pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en juin 2018;

2 - de reconduire au Conseil des Montréalaises :

- Mme Cathy Wong à titre de présidente, pour un mandat de deux ans, jusqu'en juin 2017;
- Mme Marianne Carle-Marsan à titre de vice-présidente, pour un mandat de deux ans, jusqu'en juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1154233004

---

**CE15 1109**

Il est

**RÉSOLU :**

de reconduire ou remplacer les personnes suivantes aux différents comités de retraite mentionnés ci-dessous :

## Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer M. Yves Courchesne, directeur des finances et trésorier pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Thi-Nhu-Hanh Tran partie à la retraite;

## Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer M. David Bélanger, conseiller (spécialités) au Service des ressources humaines, pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Thi-Nhu-Hanh Tran partie à la retraite;

## Comité de gestion du régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal :

- reconduire M. Michel Bruce Dubois, retraité, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;

## Comité de gestion du régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal :

- reconduire M. Michel Bruce Dubois, retraité, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;

## Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer Mme Catherine Bangs conseillère principale (spécialité) au Service des ressources humaines pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard partie à la retraite;
- reconduire M. Gilbert Tougas, retraité, pour un mandat de 3 ans;

## Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer M. Danny Boudreault, directeur relations de travail et du soutien-conseil à la gestion au Service des ressources humaines, pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard partie à la retraite;
- reconduire M. Gilbert Tougas, retraité, pour un mandat de 3 ans;

## Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- reconduire Mme Dida Berku, conseillère à la Ville de Côte-Saint-Luc, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, chef de division secrétariat des commissions au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;

## Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer Mme Francine Laverdière, Directrice - direction du budget et de la planification financière et fiscale pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard partie à la retraite;

Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association de pompiers de LaSalle :

- reconduire Mme Anne Bergeron, chef de division avantages sociaux, au Service des ressources humaines pour un mandat de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1145885002

---

#### **CE15 1110**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans à compter du 18 juin 2015, les personnes suivantes :

Représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'Île de Montréal

- Clientèle à mobilité réduite; M. André Leclerc, Kéroul (renouvellement)
- Clientèle corporative; Mme Renée Amilcar, Société de transport de Montréal (en remplacement de Mme Denise Vaillancourt)
- Clientèle régulière; Mme Claudia Di Iorio, Cool Taxi (renouvellement)
- Clientèle touristique; Mme Lucy Mongiovi, Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) (renouvellement)

Représentant le conseil municipal de la Ville de Montréal

- Mme Érika Duchesne (renouvellement)

Adopté à l'unanimité.

30.015 1153616002

---

#### **CE15 1111**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le versement de 4 387,88 \$, taxes incluses, soit 2 323,07 \$ provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Jeunes citoyens engagés » (1 868,34 \$) et « Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734? » (454,73 \$) du programme « Une école Montréalaise pour tous », 1 853,26 \$ de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire » et 211,55 \$ de l'école secondaire Saint-Luc de la Commission scolaire de Montréal pour une animation sur l'histoire de Montréal;
- 2- d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant versé de 4 387,88 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ces projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1153673001

---

**CE15 1112**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 1 005 400 \$ (en supplément au budget de 500 000 \$) pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la direction générale;
- 2- d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire de 1 870 700 \$ pour 2016, et les années subséquentes;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1156964001

---

**CE15 1113**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 3 459 175 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service du Développement Économique, le Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports, le Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal, le Service de l'Espace Pour la Vie et aux Chapitres corporatifs - dépenses de contributions Sociétés paramunicipales pour le financement d'études et de frais liés à des projets indiqués au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder pour l'année 2015 un soutien financier non récurrent de 390 000 \$ à la Société du Parc Jean-Drapeau pour le financement d'études et de frais liés à des projets indiqués au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1155264001

---

**CE15 1114**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de 290 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration au Bureau des relations internationales, pour l'organisation du Sommet sur le Vivre ensemble qui aura lieu à Montréal les 11 au 12 juin 2015;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1154834003

---



**CE15 1115**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 1 663,94 \$ relative au déplacement à Edmonton (Alberta), du 3 au 5 juin 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1151143004

---

**CE15 1116**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 1 886,76 \$ relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 9, 10 et 11 juin 2015, à Toronto, afin d'assister au 2015 *Intelligent Community Forum Summit & Awards*;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1153233001

---

**CE15 1117**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 3 149,35 \$ relative au déplacement de M. Richard Bergeron, membre du comité exécutif, du 9 au 12 juin 2015, à Porto Alegre (Brésil), afin de participer à la première session 2015 du Bureau Exécutif de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1154310003

---

**CE15 1118**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), (14-044), l'ordonnance no 6 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements de l'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2015, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements, soit : le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composé au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1153220003

---

**CE15 1119**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 52<sup>e</sup> Avenue entre la rue De Montigny et la rue Forsyth, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144396015

---

**CE15 1120**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement établissant un régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal (94-053) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abolir le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1156335004

---

**CE15 1121**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1150294001

---

**CE15 1122**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1153751003

---

**CE15 1123**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1153751004

---

**CE15 1124**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1153751007

---

**CE15 1125**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1153751006

---

**CE15 1126**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1153751005

---

**CE15 1127**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 600 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1152907001

---

**CE15 1128**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-156 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.015 1156213006

---

**CE15 1129**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la prolongation de l'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1150132002

---

**CE15 1130**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport intitulé « Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés », réalisé par le Conseil jeunesse de Montréal, en collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le Service de la diversité sociale et des sports.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1155179004

---

**CE15 1131**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2014 du Conseil des Montréalaises, intitulé « Engagées pour l'égalité ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1154233005

---

**CE15 1132**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2014 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1154390002

---

**Levée de la séance à 12 h 37.**

70.001

---

Les résolutions CE15 1019 à CE15 1132 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville